

---

**Procès-verbal de la 43<sup>e</sup> Assemblée Générale Annuelle de l'AIPI**  
**Tenue en mode virtuel – Plateforme Zoom**  
**Le jeudi 16 septembre 2021 – 12 h**

---

**Les modalités de fonctionnement de la plateforme virtuelle et du logiciel Slido sont expliquées par M. Pascal Giard, du groupe Les productions Giard. Monsieur Giard informe les membres que la présente séance sera enregistrée à des fins de rédaction du procès-verbal et que les propositions et questions se feront par Slido. Une période de discussion à micro ouvert est aussi prévue dans l'AGA.**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le mot d'ouverture est adressé par M<sup>me</sup> Natasha Desmarteau, présidente de l'AIPI qui présente les membres de l'exécutif 2020-2021. Madame Desmarteau cède ensuite la parole à M<sup>me</sup> Geneviève Campbell, qui agira à titre de présidente d'assemblée pour la présente Assemblée Générale Annuelle (AGA). Madame Campbell informe à nouveau les membres que l'AGA sera enregistrée à des fins de rédaction du procès-verbal.

Après vérification du quorum, qui est de 30 membres présents, M<sup>me</sup> Campbell, compte 51 membres présents en ligne et déclare l'assemblée générale annuelle ouverte.

*L'ouverture de l'assemblée est proposée par M<sup>me</sup> Valérie Dancause et appuyé par M<sup>me</sup> Joan Francisque*

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture de l'ordre du jour faite par M<sup>me</sup> Geneviève Campbell présidente d'assemblée.

L'exécutif propose de modifier l'ODJ pour que le point 13 (Résultat des élections) devienne le point 11 (lecture et adoption des propositions) et que le point 11 soit déplacé au point 13. Aucun autre ajout ou commentaire n'ayant été soumis via l'application Slido, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout de la proposition de l'exécutif.

*Proposé par M<sup>me</sup> Hélène Bonnet et appuyé par M<sup>me</sup> Chantal Soucy.*

**3. FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE PAR LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

À titre de présidente d'assemblée, M<sup>me</sup> Campbell invite M<sup>me</sup> Mylène Guénard présidente d'élection à annoncer la fermeture de la période de mise en candidature. Quatre (4) postes sont à combler avec des mandats de deux (2) ans chacun. Madame Guénard déclare que les mises en candidatures pouvaient être reçues jusqu'à 10 h ce jour, mais que la fermeture officielle des mises en candidature est confirmée à 12 h12.

#### **4. ANNONCE DES MISES EN CANDIDATURE PAR LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Madame Guénard annonce qu'il y a deux (2) candidatures pour quatre (4) postes à combler. Les candidates sont : M<sup>me</sup> Nathalie Bégin (deux (2) ans) et M<sup>me</sup> Mélissa Dubé (deux (2) ans).

#### **5. ALLOCUTION DES CANDIDATS**

Les candidates font leur allocution à tour de rôle. Elles se présentent et exposent la contribution qu'elles souhaitent apporter au sein de l'exécutif de l'AIPI.

#### **6. ÉLECTIONS**

Les candidates sont élues par acclamation. Il reste donc deux (2) postes vacants au sein de l'exécutif de l'AIPI. Madame Desmarteau invite les membres intéressés à s'impliquer au sein de l'exécutif à le faire savoir aux membres de l'exécutif via l'adresse courriel de l'AIPI.

#### **7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal avait préalablement été déposé sur le site web et disponible pour tous les membres et est adopté à l'unanimité.

*Proposé par M. Jean-Francois Laplante et appuyé par M. Francois Carrier.*

#### **8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Madame Desmarteau informe qu'une rencontre est en préparation avec la Direction des soins infirmiers du MSSS pour répartir les travaux en lien avec la spécialité en PCI.

#### **9. RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF**

Madame Desmarteau, présente les activités de l'année 2020-2021 se retrouvant dans le rapport annuel acheminé précédemment à tous les membres par courriel. Elle cède ensuite la parole à M<sup>me</sup> Nathalie Bégin, conseillère et responsable du site web et des Infolettres AIPI.

##### Site web

Madame Bégin explique les nombreuses problématiques vécues avec le site web, les différents enjeux ne pouvant être réglés en raison de la désuétude du site et du constat de l'exécutif qui a mené à la seule solution possible, soit la refonte complète du site, principal moyen de communication de l'AIPI.

Madame Desmarteau fait part des démarches de l'exécutif pour la refonte du site web. Plusieurs soumissions ont été demandées et étudiées et c'est finalement l'agence TactikMedia qui a été retenue.

Madame Desmarteau explique qu'avec la refonte du site web, la modernisation de notre logo faisait partie intégrante de la soumission. Une présentation est faite aux membres, du logo et du nouveau site web, qui sera en fonction à l'automne 2021.

### Infolettre

Madame Bégin informe que 14 Infolettres ont été acheminées aux membres, via courriel, entre octobre 2020 et août 2021.

### Normes CSA

Madame Cathy Ouellet fait état du dossier des normes CSA. Elle mentionne que lors du renouvellement en avril 2021, le groupe CSA a fait une modification majeure de son offre de service au niveau du prix du renouvellement et des modalités d'accès (mode vu seulement et aucune possibilité d'imprimer ou de télécharger les normes). Devant ces changements, l'exécutif a fait le choix de ne pas renouveler le contrat au printemps 2021. Il est donc convenu d'ajouter une proposition sur ce point à la présente AGA.

### Programme de bourses et aide financière

Madame Chantal Richard fait état du programme de bourses et d'aide financière de l'AIPi. En raison de la pandémie aucune bourse internationale et de participation n'a été octroyée en 2021. Elle mentionne que le programme de bourses se poursuivra lors du retour des événements en présentiel.

Pour conclure, M<sup>me</sup> Desmarceau fait un bilan des Journées Scientifiques virtuelles qui se sont tenues le 15 et 16 juin 2021.

## **10. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Madame Nadia Faucher présente les états financiers de l'Association ainsi qu'un rapport détaillé aux membres.

Les états financiers 2020 et le rapport de mission d'examen (bilan et résultats) ont été réalisés par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés. La situation financière de l'AIPi est stable par rapport aux années antérieures.

### **Résolution #1 - Adoption états financiers**

L'adoption des états financiers 2019-2020.

*Proposé par M<sup>me</sup> Mélissa Dubé et appuyé par M<sup>me</sup> Nadia Desmarais*

### **Résolution #2 - Maintien de la firme comptable**

Il est proposé de maintenir la firme Malette pour produire les états financiers de l'AIPi pour l'année 2021-2022.

*Proposé par M<sup>me</sup> Karine Boissonneault et appuyé par M<sup>me</sup> Luce Landry*

### Période de questions

Suite à l'adoption des résolutions en lien avec le rapport de la trésorière, l'exécutif répond aux questions des membres sur le rapport annuel des activités de l'exécutif.

Les questions touchent le nouveau site web et portent sur le coût, le processus d'attribution du contrat, les inclusions et demandes au contrat. Pour mettre en contexte les nouveaux membres, M<sup>me</sup> Campbell refait l'historique du site web.

Suite au commentaire d'un membre concernant sur le processus de consultation des membres par Slido pour le nouveau logo de l'AIPI, les membres de l'exécutif proposent d'ajouter une proposition d'ordre général pour l'acceptation du nouveau logo par les membres. Madame Desmarteau rappelle les raisons de changement du nouveau logo ainsi que les bases de la création du logo.

Le vote est demandé pour l'approbation du nouveau Logo et la question présentée aux membres est la suivante :

« Est-ce que je suis en accord avec le nouveau logo présenté aujourd'hui ? »

*Suite au vote, la proposition du nouveau logo de l'AIPI est adoptée à la majorité (74% des membres en faveur, 26% des membres contre).*

Des questions touchent également les normes CSA et un membre demande si la possibilité d'un partenariat avec d'autres associations avait été envisagée pour l'adhésion aux normes CSA.

Madame Desmarteau explique que cela serait possible, mais que les modalités d'utilisation resteraient tout de même très contraignantes. En réponse à une question sur les coûts d'acquisition, M<sup>me</sup> Ouellet mentionne qu'en incluant les normes en hygiène et salubrité les coûts de renouvellement des normes CSA s'élèvent à 10 000\$ plus les taxes, par année, pour un mode vue seulement.

## **11. RÉSULTAT DES ÉLECTIONS**

Les deux (2) candidates ont été élues par acclamation. Ce point n'est pas traité puisqu'il n'y a pas eu d'élection.

## **12. PROPOSITION D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune proposition d'ordre général n'est présentée aux membres puisqu'aucune proposition en provenance des membres n'a été reçue.

## **13. LECTURE ET ADOPTION DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

### **13.1 Il est proposé:**

De ne pas renouveler l'adhésion de l'AIPI à la plateforme d'accès du groupe CSA.

CONSIDÉRANT QUE :

- Les modalités offertes par le groupe CSA ont changé de façon importante depuis avril 2021;
- Le Groupe CSA a procédé à une augmentation drastique du prix de l'abonnement et que pour avoir accès aux mêmes normes, l'AIPI devra maintenant déboursier plus de 10 000\$ annuellement, soit une augmentation de plus de 47 % du coût d'adhésion;
- Les nouvelles modalités du groupe CSA ne permettent plus de télécharger ni d'imprimer les normes consultées. L'abonnement ne permettrait seulement qu'un mode vu. L'option

avec téléchargement et impression n'est dorénavant plus accessible aux associations comme la nôtre;

- La faible utilisation par les membres à l'accès à des normes CSA.

NOUS PROPOSONS :

Que l'AIPI ne reconduise pas l'abonnement annuel aux normes CSA.

*Proposée par M<sup>me</sup> Cathy Ouellet et appuyée par M<sup>me</sup> Natasha Desmarteau*

Suite à la présentation de la proposition, plusieurs interventions des membres ont lieu en lien avec la proposition présentée. Les membres tiennent à garder un accès aux normes CSA malgré le coût élevé que cela implique pour l'AIPI. Ceux-ci mentionnent que les normes sont très utiles, voire même essentielles pour le travail d'une conseillère en prévention des infections.

Madame Nadia Desmarais propose d'adhérer pour un (1) an au bundle de normes CSA déjà en vigueur depuis les dernières années en ajoutant ou non, selon la volonté des membres, les normes en hygiène et salubrité. À la lumière des résultats d'utilisation de la prochaine année, une décision pourra être prise à l'AGA de 2022.

Suite à cette proposition, un vote est demandé.

#### Question 1

Êtes-vous d'accord pour une adhésion aux normes CSA pour une période d'une année avec une réévaluation lors de la prochaine AGA?

*Suite au vote, les membres ont décidé à la majorité (91% pour, et 9 % contre) de faire une période d'essai d'un (1) an.*

#### Question 2

Est-ce que vous voulez faire l'ajout des normes en hygiène et salubrité pour cet essai d'un (1) an?

*Suite au vote, les membres ont décidé à la majorité d'inclure les normes CSA en hygiène et salubrité pour la prochaine année.*

*Suite aux derniers votes, la proposition initiale de l'exécutif a été rejetée à la majorité par les membres présents.*

### **13.2 Il est proposé:**

De modifier la durée totale du terme du mandat au sein du comité exécutif de l'AIPI avec la possibilité de renouveler le mandat de deux (2) ans pour une deuxième fois, suite au processus électoral de l'AGA.

CONSIDÉRANT QUE :

- L'engagement est une des valeurs prônées par l'AIPI ;

- Depuis quelques années, les postes du comité exécutif sont difficilement comblés et des postes sont souvent laissés vacants ;
- La modification de la durée du terme pourrait permettre à un membre qui désire s'engager à nouveau de poser sa candidature en temps opportun ;
- Toute modification aux Statuts et règlements doit être approuvée à l'AGA des membres (art. 9.7).

#### NOUS PROPOSONS :

De modifier la section suivante de l'art. 2.4 Durée du terme des Statuts et règlements, libellé comme suit :

« Les officières de l'exécutif sont élues pour un mandat de deux (2) ans et renouvelable une seule fois suite à un processus électoral (maximum de deux (2) mandats consécutifs). Chaque année, après l'AGA, le comité exécutif doit redéfinir les fonctions de chaque membre. »

Par :

« Les officières de l'exécutif sont élues pour un mandat de deux (2) ans et renouvelable deux fois suite à un processus électoral (maximum de trois (3) mandats consécutifs). Chaque année, après l'AGA, le comité exécutif doit redéfinir les fonctions de chaque membre. »

*Proposée par M<sup>me</sup> Nadia Faucher et appuyée par M<sup>me</sup> Chantal Richard.*

Suite à la présentation de la proposition, plusieurs interventions des membres ont lieu avec la proposition présentée.

Les membres proposent des idées pour faire connaître davantage le travail au sein de l'exécutif de l'AIPI. Un membre s'interroge sur la différence avec le statut du membre sortant. Certains membres craignent que cette proposition ne freine les gens à se présenter pour siéger sur l'exécutif.

Le vote est demandé sur la proposition.

*Suite au vote, la proposition est adoptée à la majorité.*

#### **13.3 Il est proposé:**

De maintenir le montant de la cotisation annuelle des membres pour l'année 2021-2022.

*Proposé par M<sup>me</sup> Luce Landry et appuyé par M<sup>me</sup> Nadia Desmarais.*

#### **14. AFFAIRES DIVERSES**

Madame Desmarteau fait un appel à tous pour inciter les membres à se manifester pour faire partie de l'exécutif de l'AIPi. Deux (2) postes sont présentement vacants. Une Infolettre sera acheminée au cours des prochains jours.

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question des membres.

#### **16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

La fermeture de l'Assemblée se fait à 13 h 07.

*Proposé par M<sup>me</sup> Chantal Soucy et appuyé par M Jean-Francois Laplante.*



---

Natasha Desmarteau  
Présidente AIPi



---

Chantal Richard  
Secrétaire AIPi